Monbijoustrasse 61 3007 Bern

Tel.: 031 351 38 28 Fax: 031 351 38 27

coordination@inter-pret.ch

www.inter-pret.ch



Schweizerische Interessengemeinschaft für interkulturelles Dolmetschen und Vermitteln

Association Suisse pour l'interprétariat communautaire et la médiation interculturelle

Associazione svizzera per l'interpretariato e la mediazione interculturale

Procès-verbal de l'assemblée des membres du 21 mai 2014

Paroisse Dreifaltigkeit, « Rotonda », Sulgeneckstrasse 7, Berne

Présent-e-s: 5 membres individuels, représentant-e-s de 15 membres collectifs (liste

de présence disponible sur demande)

Comité : Josiane Aubert (présidente, direction de la séance), Barbara

Ackermann (vice-présidente), Fiammetta Jahreiss, Mojgan Kallenbach,

Claudia Studer

Collaborateurs/trices: secrétariat / centre de compétence: Lena Emch-Fassnacht, Michael

Müller

office de qualification : Margrit Hagenow

Excusé-e-s: Regina Bühlmann (comité), 4 membres individuels, 1 membre collectif

(liste disponible sur demande)

Interprète: Regula Pickel

Procès-verbal : Michael Müller, secrétaire général

Ordre du jour :

- 1. Allocution de bienvenue, personnes excusées et ordre du jour
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des membres du 3 mai 2013

Vous pouvez télécharger le procès-verbal sur le site Internet d'INTERPRET sous >INTERPRET>L'association INTERPRET

- 3. Approbation du rapport annuel 2013 (annexé)
- 4. Comptes annuels et rapport de révision
 - Approbation des comptes annuels 2013 (voir rapport annuel)
 - Approbation du rapport de révision
- 5. Le programme 2014-2017
- 6. Présentation des projets et du budget 2014
- 7. Elections
 - a. Election de l'organe de révision
 - b. Election en vue du remplacement de Ramona Giarraputo (cf. annexe)
 - c. Election en vue du remplacement de Jean-Pierre Boillat (cf. annexe)
- 8. Interventions personnelles (cf. annexe)
- 9. Divers
- La nouvelle offre de modules dans l'interprétariat communautaire et la médiation interculturelle



Procès-verbal

1. Allocution de bienvenue

Josiane Aubert salue les personnes présentes et déclare l'assemblée des membres ouverte. Se fondant sur son expérience, elle se dit convaincue qu'un nombre réduit de participant-e-s aux assemblées de membres est un indicateur pour une association qui fonctionne bien...

Les membres du comité se présentent brièvement.

L'ordre du jour est approuvé sans modification.

2. Procès-verbal de l'assemblée des membres du 3 mai 2013

Le procès-verbal est approuvé par les membres, avec les remerciements de Josiane Aubert.

3. Rétrospective et rapport annuel 2013

Margrit Hagenow ébauche les points principaux de l'année 2013, du point de vue de l'office de qualification.

- En premier lieu, les affaires courantes de l'office de qualification ont marqué l'année : les examens de langues dans les langues locales et d'interprétariat, la procédure de certification, les examens de validation des acquis et l'examen professionnel.
- L'examen professionnel de décembre a été réussi par 11 candidat-e-s, portant à 87 le nombre des interprètes communautaires en possession du brevet fédéral.
- L'examen de la langue d'interprétariat a vécu des changements : le nouvel examen, qui est en vigueur depuis 2014, a été revu, tous les règlements et les documents ont été établis et les expert-e-s recruté-e-s et formé-e-s.

Michael Müller donne les informations concernant l'association et le centre de compétence.

- Le nombre de membres de l'association est resté stable.
- Le comité a tenu six séances en 2013, sous la présidence de Josiane Aubert. Les changements dans la composition du comité concernent l'année 2014.
- Dans l'environnement politique et social, des changements plus importants ont eu lieu : la réorganisation de l'encouragement de l'intégration, avec la préparation des programmes d'intégration cantonaux (PIC), a également eu un impact sur le travail d'INTERPRET. Afin de s'y préparer, cette dernière avait déjà approuvé en 2012 des critères de qualité pour les services d'interprétariat et, en 2013, des réflexions et des recommandations relatives à la structure tarifaire avaient suivi. C'est avec satisfaction qu'il peut être constaté que de nombreux cantons se sont orientés directement à ces documents de base élaborés par INTERPRET lors de la formulation des contenus des programmes relatifs à l'interprétariat communautaire.
- Comme corollaire de la réorganisation de l'encouragement de l'intégration, Michael Müller évoque le retrait de l'Office fédéral pour la santé publique OFSP du financement de la formation de base (modules 1 et 2). Il souligne le fait qu'INTERPRET s'est opposée avec véhémence à cette mesure, malheureusement sans succès. En



décembre 2013, l'OFSP a décidé de s'engager dans la formation continue des interprètes communautaires. La forme que prendra cet engagement n'est pas encore claire.

- En 2013, le centre de compétence a élaboré du matériel et de nombreux documents :
 - ✓ dépliant « Aide à la décision pour la collaboration avec des interprètes communautaires » (avec le service d'interprétariat pour la Suisse orientale, verdi – interkulturelles Dolmetschen in der Ostschweiz)
 - √ directives destinées aux institutions pour la collaboration avec les interprètes
 - √ dossier d'information pour la collaboration avec les parents
 - ✓ dossier d'information pour les hautes écoles pédagogiques
 - √ dossier d'information pour les hautes écoles de travail social
- Trois infomails ont été publiés, mentionnant ce matériel ainsi que d'autres actualités.
- INTERPRET est présente aussi bien à la Conférence des délégués cantonaux à l'intégration CDI qu'au « Dialogue d'intégration » de la Conférence des agglomérations tripartites CTA et elle peut utiliser ces plates-formes pour du travail ciblé d'information et de réseautage.
- Le projet de révision de l'examen professionnel et de conception du nouveau système modulaire a avancé considérablement, les bases ayant été élaborées et soumises à une large approbation.
- Michael Müller rappelle que le plus grand projet a été l'achèvement de la plate-forme de formation pour l'interprétariat communautaire.

Suite à cet aperçu des principaux résultats, Josiane Aubert demande aux membres de valider le rapport annuel 2013. Il est approuvé à l'unanimité.

4. Comptes annuels 2013 et rapport de révision

Barbara Ackermann présente les comptes annuels et souligne notamment le déficit, qui a été nettement plus élevé que prévu dans le budget, parce que les moyens générés pour la plate-forme de formation TRIALOG ont été plus bas que prévu. Au vu de la signification de la plate-forme de formation pour les relations publiques de l'association, le comité a décidé de couvrir le déficit du projet par le biais de l'association.

Barbara Ackermann rapporte en outre qu'un léger excédent a pu être remboursé à la Confédération pour le mandat de cette dernière (centre de qualification et centre de compétence).

Ariane Montagne demande des informations relatives au brevet fédéral. Barbara Ackermann explique que le décompte présenté montre surtout les comptes de l'association et livre uniquement un aperçu des domaines des mandats et des projets. Des centres de coûts distincts sont gérés pour ces derniers.

Barbara Ackermann lit ensuite le rapport de révision qui atteste qu'INTERPRET présente une comptabilité complète et correcte et qui recommande une validation du décompte.

Le décompte 2013 et le rapport de révision sont adoptés à l'unanimité à la décharge du comité et de l'organe de révision.



5. Le programme 2014-2017

Michael Müller explique les points principaux du programme 2014-2017 :

- Au vu de l'arrivée à échéance du mandat à fin décembre 2013, INTERPRET a mené des négociations avec les offices fédéraux ODM et OFSP concernant la suite de la collaboration. Ce faisant, il était clair depuis le début qu'une nouvelle collaboration aurait lieu. Afin d'éviter une nouvelle obligation de payer la taxe sur la valeur ajoutée, la procédure a été adaptée : INTERPRET a élaboré un programme et demandé une aide financière à la Confédération pour la réalisation de celui-ci. La nouvelle collaboration, qui est garantie jusqu'à fin 2017, est donc basée sur des contrats de subventionnement, qui ne sont pas soumis à la TVA.
- La partie centrale du programme est la poursuite des tâches et des offres. Les structures (office de qualification, centre de compétence et conseil de direction) restent inchangées.
- Avec près de CHF 350 000 par an, INTERPRET dispose dorénavant même d'un peu plus d'argent pour les activités de l'office de qualification et du centre de compétence.

Michael Müller souligne que la nouvelle forme de la collaboration peut être interprétée comme une preuve de confiance de la part des offices fédéraux et qu'avec ce programme et les contrats de subventionnement correspondants INTERPRET dispose d'une bonne base pour les quatre années à venir.

Josiane Aubert ajoute qu'avec cette forme de la collaboration la meilleure voie a été trouvée pour atteindre le plus grand effet possible en faveur de l'interprétariat communautaire, des interprètes, des personnes migrantes et de la communication.

6. Présentation des projets et du budget 2014

Margrit Hagenow esquisse les principaux objets de planification de l'office de qualification pour l'année 2014 :

- une place prépondérante sera accordée à la mise en place du nouveau système modulaire et l'élaboration du nouvel examen professionnel ;
- le règlement du nouvel examen des langues d'interprétariat est entré en vigueur et les premiers examens sont maintenant organisés ;
- l'office de qualification a élaboré une offre de formation continue qui s'adresse aux acteurs des formations ainsi qu'aux collaborateurs/trices des services d'interprétariat ;
- l'office de qualification est aussi un important service d'information et de conseil pour les (futur-e-s) interprètes communautaires et médiateurs/trices interculturel-le-s. Cette activité est en général très peu visible, même si la charge de travail qu'elle représente est considérable.

Michael Müller présente les principaux projets du centre de compétence pour 2014 :

- les activités en tant que centre d'information et de documentation ainsi que les relations publiques et la sensibilisation sont poursuivies ;
- la brochure « TRIALOGUE dans le domaine social, guide pour une collaboration efficace avec des interprètes communautaires dans le domaine social », faisant partie



de la série de brochures TRIALOGUE santé et TRIALOGUE à l'école, est en cours d'élaboration et d'impression ;

- sur mandat de l'ODM et dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle CII, un projet avec des interprètes communautaires est en cours ;
- INTERPRET est maintenant responsable de la saisie et de la préparation de données statistiques, aussi bien dans le contexte de la formation que de celui des interventions dans le domaine de l'interprétariat communautaire et de la médiation interculturelle;
- INTERPRET étant l'association professionnelle faîtière de la branche, elle organise les journées des institutions de formation et des services d'interprétariat, ainsi que la journée professionnelle annuelle de l'interprétariat :
- dans le domaine du travail de base et des concepts, INTERPRET prévoit de valider des définitions et des principes relatifs à la médiation interculturelle et de prendre en main le travail d'éclaircissement concernant le terme « personnes clés ».

Barbara Ackermann présente brièvement le budget 2014 et précise qu'il s'agit d'un budget réaliste et prudent.

Les personnes présentes prennent note des objets de planification pour l'année 2014 ainsi que du budget 2014, sans poser de questions ou émettre de remarques.

7. Elections

a. Election de l'organe de révision

Boris Martinetti de Locarno est ré-élu à l'unanimité comme organe de révision.

b. Election en vue du remplacement de Ramona Giarraputo

Josiane Aubert explique qu'en raison d'une réorientation professionnelle Ramona Giarraputo quitte le comité d'INTERPRET, dont elle faisait partie en tant que déléguée de la Conférence des délégués cantonaux à l'intégration CDI.

Le comité de la CDI propose Madame Barbara Cavelti comme remplaçante de Ramona Giarraputo dans la fonction de lien entre INTERPRET et la CDI et donc aussi comme nouveau membre du comité d'INTERPRET. Barbara Cavelti est originaire de Suisse orientale, mais vit depuis déjà 30 ans dans la région Argovie - Zurich. Elle dirige depuis octobre 2010 la section Intégration et conseil de l'Office des migrations du canton d'Argovie, où elle est responsable du développement et de l'implémentation du programme d'intégration cantonal. Elle souligne que le canton d'Argovie présente encore du potentiel de développement dans le domaine de l'interprétariat communautaire et qu'elle pourra donc profiter de manière directe de son engagement en tant que membre du comité d'INTERPRET. De même, elle espère que les points de vue cantonaux et notamment ceux d'une région où des améliorations restent à apporter pourront enrichir les discussions du comité.

L'élection de Barbara Cavelti comme nouveau membre du comité est réalisée sous les applaudissements.



a. Election pour le remplacement de Jean-Pierre Boillat

Josiane Aubert informe du départ de Jean-Pierre Boillat, qui quitte le comité pour des raisons de santé. Depuis 2009, il représentait la Romandie au sein du comité. Son expérience pratique et ses connaissances fondées de la thématique de la migration et de l'intégration ont été très précieuses pour le comité. La reconnaissance pour son engagement pour l'interprétariat communautaire et pour INTERPRET est exprimée avec force applaudissements, malgré son absence.

Josiane Aubert explique la situation initiale pour l'élection, qui a changé depuis l'envoi de l'invitation : Patricia Ayllon a retiré sa candidature et n'est plus disponible pour le travail au sein du comité. Ariane Montagne et Julien Bonnet ont communiqué leur disposition à participer au comité et ont présenté leur candidature formelle. Les statuts ne définissant pas de nombre maximal pour les membres du comité, ce dernier propose d'élargir le comité et de développer la représentation romande, en élisant les deux candidat-e-s.

Les deux personnes se présentent brièvement :

- ✓ <u>Ariane Montagne</u> est coordinatrice du service d'interprétariat du Bas-Valais AVIC (Association Valaisanne pour l'Interprétariat Communautaire) depuis 2003. Auparavant elle avait pris part, comme directrice adjointe, à la création de l'organisation faîtière nationale du monde du travail en santé (OdASanté). En plus de l'intégration de la Suisse romande, elle était notamment responsable de la création de la formation professionnelle supérieure dans le domaine de la santé. Elle souligne que ces deux thèmes représentent aussi sa motivation principale pour sa volonté de participer au comité d'INTERPRET : l'engagement pour l'intégration de régions marginales ainsi que les thèmes de la formation professionnelle et continue.
- ✓ <u>Julien Bonnet</u> est actif auprès de la section genevoise de la Croix-Rouge depuis 2010 et y dirige plusieurs secteurs depuis 2013, entre autres le service d'interprétariat communautaire. Un autre élément important de ses activités est le volontariat. Avant d'être engagé par la Croix-Rouge, il a travaillé dans le domaine des ressources humaines et a acquis de multiples expériences à l'étranger. L'harmonisation de concepts, de termes et de déroulements est un sujet qui lui tient à cœur et représente une motivation importante pour sa participation future au comité d'INTERPRET.

Josiane Aubert propose d'abord l'élargissement du comité, qui est accepté à l'unanimité.

En absence de candidatures supplémentaires (spontanées) et d'objections contre Ariane Montagne et Julien Bonnet, tous deux sont élus membres du comité sous les applaudissements.

8. Interventions personnelles

Aucune proposition n'a été faite.

9. Divers



Isabelle Fierro exprime son inquiétude quant au fait que dans la procédure d'asile accélérée prévue (déjà mise en œuvre dans le centre test de Zurich), la qualité des auditions et donc la protection des requérant-e-s d'asile, et notamment de celles et ceux d'entre eux ayant vécu des traumatismes, ne soit plus garantie. Elle rappelle la journée ayant eu lieu en septembre 2013, dans le cadre de laquelle des critères de qualité précis ont été exigés pour les interprètes. Elle souhaite qu'INTERPRET adopte une position claire et effectue un travail de lobbying actif pour l'introduction de normes et de critères de qualité pour les interprètes dans la procédure d'asile.

La discussion montre que cette demande doit être prise en compte. En outre, INTERPRET projette de devenir active dans le domaine de l'interprétariat auprès des autorités administratives et judiciaires, intention qui se manifeste dans les nouveaux modules et dans le profil élargi du brevet fédéral.

L'assemblée des membres adopte à l'unanimité la résolution suivante à l'attention de l'ODM :

L'assemblée des membres d'INTERPRET demande à l'Office fédéral des migrations de garantir la qualité des prestations d'interprétariat dans toutes les étapes de la procédure d'asile, avec pour objectif un renforcement de la qualité de l'ensemble de la procédure.

La demande est faite au secrétariat de prendre contact et de communiquer avec les personnes et les départements correspondants de l'ODM.

10. La nouvelle offre de modules dans l'interprétariat communautaire et la médiation interculturelle

Michael Müller informe sur la situation actuelle : les descriptifs des modules, les directives de mise en œuvre et les modalités de la reconnaissance pour les nouveaux modules ont été approuvés par la commission qualité et mis à la disposition des services d'interprétariat ainsi que des fournisseurs de modules de formation actuels. L'examen professionnel revu ainsi que les directives y relatives sont actuellement soumis à un examen juridique par le Secrétariat d'Etat pour la formation, la recherche et l'innovation (SEFRI). En décembre 2014, l'examen professionnel devrait être organisé pour la dernière fois selon l'ancien système et en 2015, le nouvel examen professionnel devrait avoir lieu pour la première fois.

Michael Müller présente un aperçu du système de qualification élargi et des modules. Ils seront prochainement mis en ligne sur le site Internet d'INTERPRET, avec les descriptifs des modules,.

Margrit Hagenow a ensuite invité les personnes présentes à se familiariser avec chacun des modules au moyen des posters. Elle souligne que les nouveaux modules, du numéro 3 au numéro 9 sont conçus en premier lieu comme des offres de formation continue pour les interprètes communautaires certifié-e-s, et qu'ils ne doivent pas être considérés uniquement dans le contexte du brevet fédéral.

Elle a poursuivi en expliquant le module 10, qui est obligatoire pour tou-te-s les candidat-e-s au brevet fédéral, en tant que module de synthèse final. Elle a également évoqué les éléments principaux de l'examen professionnel révisé, dont la modification la plus importante est une situation pratique d'interprétariat.

Suite à deux questions du public, Margrit Hagenow précise deux aspects :



- Le certificat INTERPRET est dorénavant une condition obligatoire d'admission à l'examen professionnel ainsi qu'aux modules 3 à 10, pour qui souhaite recevoir une attestation de modules, obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel. Dans l'ancien système, les attestations des modules 1 et 2 étaient suffisantes.
- Le module 6 ne prétend pas faire acquérir aux interprètes communautaires les compétences nécessaires à l'accomplissement de tâches situées dans le domaine d'activité des assistant-e-s sociaux/ales : les compétences d'information, de conseil et de suivi se limitent à la prise en charge de tâches correspondantes sur mandat et avec un accompagnement étroit par des professionnel-le-s du domaine social. La discussion des rôles ainsi que la délimitation face aux professions voisines représentent des contenus centraux de ce module, comme de tous les autres également.

Une personne présente intervient pour confirmer que le développement de ce système modulaire est important et pertinent, les interprètes étant régulièrement poussé-e-s à prendre en charge des tâches pour lesquels ils/elles ne sont pas réellement qualifié-e-s. Autant la transmission de compétences permettant d'accomplir ces tâches que l'approfondissement de la discussion relative au rôle répondent à ce besoin urgent.

Josiane Aubert remercie tou-te-s les participant-e-s pour leur présence et pour les débats animés, clôt l'assemblée des membres et déclare l'apéritif ouvert.

Procès-verbal: Michael Müller, mai 2014